



approche territoriale gestion post-accidentelle



**→ retour d'expérience
exercice nucléaire transfrontalier**

M. Gaël GAUDOUEN

Préfecture Moselle-Lorraine

Présentation séminaire PPA - 15/10/14



Un exercice très ambitieux ...

▣ s'inscrivait dans un cycle d'exercices contraint dans le temps (concept « 3 en 1 »)

- exercice n° 1 = juin 2012
- exercice n° 2 = décembre 2012
- exercice n° 3 = juin 2013

➔ *exercices « en cascade » ...*

▣ s'inscrivait dans un cadre transfrontalier

- chaque exercice a été successivement « porté » par un pays
- des objectifs parfois très différenciés
- des concepts et outils souvent différents

➔ *concertation ... mais pas harmonisation ...
importance des travaux HERCA*



▣ **une durée d'exercice inusuelle**

- 4 journées pleines

➔ *forte mobilisation des services*

▣ **une organisation à plusieurs « entrées »**

- exercice transfrontalier mais aussi national (J1)

- différents échelons de compétences (Allemagne, Belgique)

- rôle déterminant de la zone

○ coopération transfrontalière

○ organisation générale de l'exercice (DIREX – DIRANIM)

➔ *coopération zone ↔ département*

▣ **un « champ » thématique à défricher ...**

- déclinaison territoriale des éléments de doctrine CODIRPA

➔ *remarquable mobilisation des services locaux*

○ *appropriation des éléments de doctrine*

○ *élaboration documents techniques et opérationnels*

○ *organisation des ateliers*

➔ *appui constant ASN + IRSN + acteurs centraux*



Se préparer bien avant...

- 1. chaque service territorial doit déterminer son cadre technique et opérationnel « de référence »**
 - ▮ son organisation interne et ses partenaires (amont + aval)
services centraux, unités territoriales, socio-professionnels
 - ▮ ses outils pour la gestion post-accidentelle
ex : le guide (ministériel) d'aide à la décision pour la gestion du milieu agricole en cas d'accident nucléaire
- 2. impliquer les « parties prenantes » dans les travaux de planification**
 - ▮ pour « éprouver » les réponses techniques et opérationnelles
 - ▮ pour préciser leur rôle dans l'information et l'appui en tant que « tête de réseau »

3. suivi de la population : structurer la base de données et déterminer les conditions de sa gestion

- ▣ pour recenser rapidement la population concernée dans les CAI - par télédéclaration - ...
- ▣ pour enregistrer facilement ses demandes et besoins en matière de santé - logement - indemnisation - travail - éducation - ...
- ▣ pour exploiter les données et instruire les demandes à tous les niveaux de compétence

**voir expérimentation
SIRACEDPC.57**

4. s'entraîner régulièrement... et précisément....

- ▣ privilégier des exercices de « restitution partielle » pour évaluer la mise en œuvre d'un ou deux modules (pas plus)
- ▣ à réaliser chaque année, par département « nucléaire » ie : département siège d'une INB
- ▣ selon une programmation zonale / nationale
 - pour couvrir toutes les problématiques
 - pour croiser les tests et expérimentations
 - et enrichir ainsi le retour d'expérience

**y compris
transfrontalière..**



Animer un réseau de réseaux

5. structurer le réseau d'information et de concertation

- ▣ comité de gestion post-accidentelle (CGPA)
représentation élus + socio-professionnels +
- ▣ pour créer un réseau de réseaux
chaque service référent anime son réseau (*voir point 1*)

voir expérimentation
SIRACEDPC.57

6. mobiliser et informer les professionnels de santé

- ▣ fiches d'information
à diffuser avant + pendant + après l'accident
- ▣ organisation de la réponse sanitaire (ORSAN)
démarche symétrique/complémentaire de la planification ORSEC

7. informer la population pour la rendre véritablement actrice de la gestion de la situation

- gréer rapidement les CAI
- site internet dédié à la gestion post-accidentelle à l'échelle nationale (infocrise.gouv.fr) + à l'échelle départementale

voir expérimentation
SIRACEDPC.57

Le CAI de KONIGSMACKER sera ouvert le mercredi 26 juin 2013 pour les habitants de CATTENOM et KOENIGSMACKER, de 09h00 à 17h00... Le CAI de KOENIG

Documents d'information

Questions... Réponses
→ FAQ

Paroles d'experts

Communiqués de presse

la phase post-accidentelle

La phase post-accidentelle succède à la phase d'urgence après la fin des rejets radioactifs et le retour à l'état sûr des installations nucléaires en cause.

Elle se compose

- d'une séquence « sortie phase d'urgence » (durée 1 à 2 jours)
- d'une phase de transition (qui peut varier de quelques semaines à quelques mois)
- et d'une période de long terme (qui peut durer jusqu'à plusieurs dizaines d'années)

Une contamination durable de l'environnement par des substances radioactives après un accident nucléaire crée une situation complexe affectant tous les domaines de la vie des populations, y compris l'économie d'un territoire.

Compte-tenu des enjeux sanitaires et psychologiques, économiques et sociaux, trois objectifs structurent la gestion post-accidentelle d'un accident :

1. protéger les populations contre les dangers de la radioactivité déposée dans les territoires contaminés par les rejets accidentels,
2. apporter un appui aux populations victimes des conséquences de l'accident,
3. reconquérir les territoires affectés sur le plan économique et social.

Ainsi, dès la sortie de la phase d'urgence, des premières actions sont à mettre en œuvre ou à engager pour assurer à la fois :

- la protection des populations vis-à-vis des substances radioactives présentes dans leur environnement,
- l'accueil et le recensement, l'information et l'orientation des populations affectées vers les centres et organismes compétents pour instruire leurs diverses demandes.

Les adresses des CAI centres d'accueil et d'information
→ cliquez sur la carte

Les sites internet utiles

7. informer la population pour la rendre véritablement actrice de la gestion de la situation

- ▣ gréer rapidement les CAI
- ▣ site internet dédié à la gestion post-accidentelle
à l'échelle nationale (infocrise.gouv.fr) + à l'échelle départementale